



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 22

Le 18 avril

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
11.04.2024

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

N° D_2024-04-18-02

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ALLOUEES AU TITRE DU PROGRAMME 2024

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 9-1 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le Code pénal ;

Vu la délibération n° 2021/519 du 22 octobre 2021 adoptant le règlement définissant les conditions générales d'attribution, de contrôle et de suivi des subventions municipales ;

Considérant tous les dossiers de demandes de subventions reçus en mairie ;

Considérant la nécessité de pouvoir soutenir le tissu associatif local ;

Considérant le vote du budget principal 2024 et l'ouverture de crédits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé » ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville souhaite encourager et valoriser les initiatives associatives d'intérêt général ;

Vu l'avis de la commission communale en date du 11 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les demandes de subventions :

- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) : 120 €
- ASP (association pour le Développement des Soins Palliatifs) DES PAYS DE MORLAIX – PRESENCE ECOUTE : 150 €
- Comité Régional d'Equitation de Bretagne : 1 000 € en sus de la valorisation des subventions en nature.

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 029-212901052-20240425-20241802-DE

Le comité régional organise sur le site de l'Equipôle le championnat de France de sauts d'obstacles Major du 18 au 22 septembre 2024. Cette manifestation regroupera plus de 500 cavaliers venus de toute la France. La Ville participe à cette manifestation à hauteur de 6 117 € en subvention en nature (mise à disposition salle, tribunes, montage matériel en régie...).

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

